



Un seul morceau de
bois de chauffage
peut **DÉTRUIRE** des
millions d'arbres.

Le déplacement de bois de chauffage, même de quelques kilomètres,
peut favoriser la propagation d'insectes envahissants et de maladies à nos forêts.

NE DÉPLACEZ PAS DE BOIS DE CHAUFFAGE

Achetez-le localement. Brûlez-le sur place. Ne le rapportez jamais à la maison.

Pour de plus amples renseignements, composez le 1-800-442-2342 ou visitez www.inspection.gc.ca



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

Canada 

© 2008 Sa Majesté la Reine du chef du Canada (Agence canadienne d'inspection des aliments).
tous droits réservés. L'utilisation sans permission est interdite. P0616-08